



## CAP Propreté de l'Environnement Urbain - Collecte et Recyclage - Textes officiels

publié le 08/06/2015 - mis à jour le 31/08/2021

### Descriptif :

Textes officiels : création du diplôme et annexes

Les textes officiels du diplôme CAP Propreté de l'Environnement Urbain - Collecte et Recyclage (Arrêté de création et annexes) sont regroupés sur [Eduscol](#).

Vous trouverez ainsi les liens vers :

- L'arrêté du 10 Mars 2015 portant création de la spécialité « propreté de l'environnement urbain - collecte et recyclage » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.
- Annexe I : RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME
  - Annexe I a : RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES
  - Annexe I b : RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION
- Annexe II : PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL
- Annexe III : MODALITÉS DE CERTIFICATION
  - Annexe III a : UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME
  - Annexe III b : RÈGLEMENT D'EXAMEN
  - Annexe III c : DÉFINITION DES ÉPREUVES
  - Annexe III d : TABLEAU DE CORRESPONDANCE D'ÉPREUVES ET UNITÉS



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.